



HAL
open science

Le cose di stato : sémantique de l'État et relations internationales chez Machiavel

Romain Descendre

► **To cite this version:**

Romain Descendre. Le cose di stato : sémantique de l'État et relations internationales chez Machiavel. *Il pensiero politico : rivista di storia delle idee politiche e sociali*, 2008, XLI (1), pp.3-18. halshs-00395318

HAL Id: halshs-00395318

<https://shs.hal.science/halshs-00395318>

Submitted on 16 Dec 2011

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Romain DESCENDRE

ENS LSH / Institut universitaire de France

UMR CNRS 5206 'Triangle'

Le cose di stato :
sémantique de l'État et relations internationales chez Machiavel

article paru dans *Il Pensiero politico*, XLI, 1 - 2008, p. 3-18.

Résumé

À partir d'une analyse sémantique contextuelle du terme « stato » dans les lettres d'ambassade et de chancellerie, j'entends montrer que chez Machiavel l'usage de ce vocable est lié au premier chef à l'analyse des relations internationales et des questions géopolitiques, dans leur double dimension diplomatique et militaire. À l'époque des guerres d'Italie, décisive pour la naissance de l'État moderne, la prise de conscience de ce qu'est « lo stato » advient d'abord et avant tout dans le cadre d'une pensée des relations internationales en temps de guerre. Cette acception diplomatico-militaire du terme aura ensuite des effets non négligeables sur la pensée de l'État dans le Prince.

Dans l'introduction d'un texte qui peut être encore aujourd'hui considéré comme une référence majeure pour qui travaille sur l'histoire des concepts politiques, Federico Chabod soulignait ceci :

Uno dei pericoli più gravi a cui può soggiacere lo storico è costituito [...] dal valersi di termini moderni [...] per designare pensieri, sentimenti, dottrine di età passate, trasferendo, spesso inconsciamente, il significato odierno di questi termini a quelle età passate [...] Con una simile trasposizione di termini [...] noi finiamo spesso con

l'alterare (ammodernandola a torto) la reale fisionomia storica di un'età ormai lontana [...] Ecco perché occorrerebbe, quanto più è possibile, valersi della stessa terminologia dell'epoca¹.

Ce principe de méthode, fondamental pour l'exercice de toute « philologie politique »², doit guider le chercheur qui s'intéresse plus particulièrement à l'histoire de la pensée géopolitique et de l'analyse des relations internationales à la Renaissance. « Géopolitique » et « relations internationales » : aucune de ces deux expressions, c'est évident, n'existait à l'époque. Elles correspondent aujourd'hui à deux disciplines académiques instituées (au point que l'on ne parle même plus de spécialistes de « relations internationales » mais de « RI »), qui se sont taillées un champ spécifique dans l'organisation du savoir, et qui sont d'autant plus en vogue qu'elles sont utiles pour le décryptage médiatique de l'actualité internationale. Il peut donc sembler tout à fait inadéquat ou, à tout le moins, risqué, de les utiliser pour désigner des objets d'étude datant du XVI^e siècle. Chabod, pourtant, nuance lui-même ses propres recommandations en ajoutant qu'il était parfaitement licite d'employer de tels anachronismes lorsque cela se justifie par des raisons de commodité pratique.³ D'ailleurs, on reconnaîtra que l'« histoire des relations internationales » est une discipline dont les spécialistes sont autant des modernistes que des contemporanéistes.

En tout état de cause, lorsque je parle d'histoire de la géopolitique, il ne s'agit certainement pas de dire que ce que nous entendons aujourd'hui par géopolitique existait déjà au XVI^e siècle ; il s'agit de montrer et d'expliquer

¹ Federico Chabod, *Alcune questioni di terminologia : Stato, nazione, patria nel linguaggio del Cinquecento* (1957), in Id., *Scritti sul Rinascimento*, Torino, Einaudi, 1967, p. 625-661 (cit. p. 627-628). Le caractère didactique et méthodologique de ce texte provient du fait qu'il s'agit d'un cours que Chabod professa à l'université de Rome en 1957.

² Sur le concept méthodologique de philologie politique, voir Jean-Claude Zancarini, « Une philologie politique. Les temps et les enjeux des mots (Florence, 1494-1530) », *Laboratoire italien. Politique et société*, 7 – 2007 (« Philologie et politique »), p. 61-74. Tant d'un point de vue méthodologique qu'interprétatif, ce travail doit beaucoup à l'ensemble des travaux de Jean-Louis Fournel et J.-C. Zancarini, et aux discussions que j'ai avec eux depuis mes années de formation (mais il va de soi que les possibles erreurs de ce texte relèvent de ma seule responsabilité).

³ « Ecco perché occorrerebbe [...] saper ben chiaramente quale sia il contenuto *di allora* di un determinato termine [...] in guisa da non cadere in equivoci e fraintendimenti anche quando, per comodità *pratica* (lecitissima), ci si valga nel discorso di termini moderni », F. Chabod, *op. cit.*, p. 629.

comment à cette époque, en Italie en particulier, des problèmes que nous appellerions, aujourd'hui, géopolitiques, émergent de façon inédite, sont pris en charge par les penseurs et acteurs politiques, et façonnent une partie significative de leur pensée. Cela est d'abord lié à une nécessité pratique, à laquelle les Italiens ont été confrontés au moment des guerres d'Italie : se représenter et analyser quotidiennement ce que nous appelons, aujourd'hui, les relations internationales, en un temps et dans des circonstances où il savaient que leurs États pouvaient mourir, du jour au lendemain, sous les coups des armées d'outre-monts. C'est ici que l'avertissement de Chabod est décisif : comprendre à la fois l'historicité et la nouveauté de ces représentations et de ces analyses implique, préalablement, d'interroger au plus près la terminologie employée par ces hommes pour parler de la politique internationale. Comment appelaient-ils ce que nous désignons au moyen des locutions « relations internationales », « rapports interétatiques », « politique extérieure » ou encore « affaires étrangères » ?

Le texte de Chabod était consacré, notamment, au terme *stato*. Il reste aujourd'hui encore, à mon sens, l'une des études les plus complètes et les plus précises consacrée à cette *vexata quaestio* qu'est la sémantique de *stato* chez Machiavel. Pourtant, comme la plupart des commentateurs, Chabod ne semble pas avoir remarqué que l'un des usages de *stato*, chez Machiavel en particulier mais pas uniquement, correspond précisément à la question qui nous intéresse ici : les relations internationales, les rapports diplomatiques et militaires entre les États.⁴ L'objet de cet article est de mettre en évidence cette acception particulière du terme dès les premiers écrits du Florentin, et de montrer qu'elle joue un rôle non secondaire dans la pensée machiavélienne de l'État.

Le corpus pris en compte est avant tout celui des années de chancellerie. En effet, au croisement de cette interrogation renouvelée sur le sens de *stato* chez Machiavel, se pose une autre question, centrale dans les études machiavéliennes aujourd'hui : le rôle décisif, pour la constitution de sa pensée, de ses années de pratique politique, administrative et diplomatique. La plupart des spécialistes s'accordent aujourd'hui à voir dans ces textes la matrice, ou encore le laboratoire, à

⁴ À ma connaissance, un tel usage du terme n'a été souligné que par J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, notamment dans leur édition Machiavel, *De Principatibus – Le Prince*, PUF, Paris, 2000, p. 559-560.

l'intérieur desquels se constitue sa pensée et sa langue politiques. Ce n'est pas nouveau, du moins en ce qui concerne ses textes diplomatiques ; mais l'édition en cours des lettres de gouvernement tend à renforcer cette image.⁵ Grâce à la publication des textes de chancellerie rédigés quotidiennement par Machiavel, apparaît plus encore qu'auparavant l'importance de cette pratique d'écriture de gouvernement pour la genèse des traits les plus novateurs de sa pensée. Cette dernière observation me conduit cependant à formuler dès maintenant deux remarques, qui seront illustrées de façon sous-jacente dans la suite de cet article.

Une première remarque est relative à l'évaluation de l'importance respective des activités intérieure et extérieure du Secrétaire florentin pour l'élaboration de sa pensée. La connaissance précise des textes de chancellerie va-t-elle conduire à renforcer la thèse de la pure 'florentinité' de Machiavel, par le truchement d'une valorisation du rôle de la politique intérieure au détriment des relations extérieures ? Il a récemment été remarqué que l'importance d'une célèbre dépêche diplomatique (du 21 novembre 1500, depuis la cour du Roi de France à Tours), traditionnellement jugée décisive parce qu'annonciatrice d'un passage important du *Prince* (chap. 3), pouvait être nuancée à la lumière d'une lettre de chancellerie plus ancienne encore ; preuve que les concepts machiavéliens mûrirent dans le cadre de son activité d'administration du *dominio* florentin, au moins autant qu'au cours de ses missions diplomatiques.⁶ C'est incontestable, mais il convient cependant de préciser un fait qui est loin d'être un détail : la plupart des lettres adressées aux fonctionnaires du territoire sont écrites au nom des *Dieci di balia*, c'est-à-dire de l'administration chargée de la défense militaire et des relations extérieures de la République.⁷ Autrement dit, même si ces lettres s'adressent aux

⁵ Voir notamment les actes du colloque *Machiavelli senza i Medici (1498-1512). Scrittura del potere / Potere della scrittura*, J.-J. Marchand (éd.), Salerno, Roma, 2006. Dans l'édition « nationale », ont déjà paru les quatre premiers volumes des *Legazioni. Commissarie. Scritti di governo*, J.-J. Marchand (coord.), Salerno, Roma : I, J.-J. Marchand (éd.), 2002 ; II, D. Fachard, E. Cutinelli-Rèndina (éd.), 2003 ; III, J.-J. Marchand, M. Melera-Morettini, (éd.) 2005 ; IV, D. Fachard, E. Cutinelli-Rèndina (éd.), 2006 (dorénavant cités par l'abréviation *LCSG*, suivie du numéro de volume en chiffres romains).

⁶ Andrea Guidi, « L'esperienza cancelleresca nella formazione politica di Niccolò Machiavelli », *Il pensiero politico*, 2005, 38, 1, p. 3-23 (p. 14-15).

⁷ C'est notamment le cas de cette lettre du 2 août 1498, envoyée à Simone Ridolfi, dans laquelle Guidi voit une première anticipation de ce qui sera dit ensuite dans la célèbre lettre

représentants florentins de l'intérieur, elles concernent la plupart du temps les problèmes militaires et diplomatiques de Florence avec les puissances frontalières ou étrangères, qui s'affrontent alors pour le contrôle de la Péninsule. Loin de la diminuer, les lettres de chancellerie tendent à renforcer l'importance qu'il convient d'accorder à la dimension diplomatico-militaire de la pratique d'écriture et de gouvernement de Machiavel. Les deux corpus de lettres officielles – missives administratives envoyées depuis Florence aux commissaires du *dominio* ; dépêches diplomatiques envoyées depuis les cours étrangères à la Seigneurie et aux *Dieci di balia* – doivent être lus ensemble.⁸

Ma seconde observation concerne le type de lecture que l'on fait le plus souvent des textes administratifs et diplomatiques. Quand on n'y cherche pas directement les premières formulations de thèses importantes des grandes œuvres, on tend à y sélectionner ce qui prépare et éclaire la pensée ultérieure de Machiavel, et c'est légitime. Le risque est cependant d'y percevoir surtout ce que l'on sait déjà. Il me semble que les analyses qui s'attachent d'abord à la langue politique, plutôt qu'aux éléments théoriques ou aux contenus interprétatifs, permettent plus aisément de faire émerger des significations propres à ces textes ; celles-ci peuvent alors, dans un second temps seulement, éclairer différemment les œuvres *post res perditas*, et permettre éventuellement de les lire mieux, ou du moins autrement.

*

* *

de légation du 21 novembre 1500, celle-la même dont Chabod avait montré l'importance pour le chap. 3 du *Prince*.

⁸ De ce point de vue il est arbitraire d'affirmer que « la politica interna era, per il segretario fiorentino, l'aspetto forse decisivo dell'azione di governo » (Davide Canfora, *Prima di Machiavelli. Politica e cultura in età umanistica*, Laterza, Roma-Bari, p. VII). Il est sans doute vrai que les luttes intestines eurent un poids déterminant sur les choix de la politique étrangère florentine (voir Sergio Bertelli, « Machiavelli e la politica estera fiorentina », in *Studies on Machiavelli*, Myron P. Gilmore (éd.), G. S. Sansoni, Florence, 1972, p. 29-72). Mais on ne peut pas en déduire que pour Machiavel les questions de politique intérieure fussent de ce fait plus déterminantes que la politique étrangère. C'est précisément le contraire qui est vrai, Machiavel n'ayant eu de cesse d'avertir ses concitoyens sur la nécessité de prendre d'abord en considération les périls extérieurs dans leurs décisions, et ce dès les *Parole da dirle sopra la provisione del danaio* de 1503 : voir N. Machiavelli, *Opere*, I, C. Vivanti (éd.), Einaudi-Gallimard, Torino, 1997 (cité dorénavant *Opere*, I), p. 12-16.

La plupart des commentateurs ont souligné la polysémie et la multiplicité des usages du terme *stato* chez Machiavel. En général on distingue trois ensembles de sens, les deux premiers étant considérés comme traditionnels et le troisième comme plus novateur, s'approchant déjà du concept moderne de l'État. 1) *Stato* comme pouvoir personnel (du prince ou des gouvernants), à partir de la notion ancienne du *status* comme rang, position de pouvoir individuelle. 2) *Stato* comme territoire, ou comme l'ensemble composé par le territoire et la population. 3) *Stato* comme appareil institutionnel, désignant aussi bien, séparément ou tout à la fois, un type de régime, les institutions elles-mêmes, parfois même cette entité juridico-politique abstraite titulaire du pouvoir institué, existant indépendamment de ceux qui en ont la charge. C'est sur ce dernier point que les divergences, et parfois les confusions⁹, sont les plus grandes. Je n'entends pas, ici, entrer dans ce débat, mais revenir sur la deuxième de ces acceptions.

On tend souvent à dévaloriser l'importance du sens territorial de *stato*, dans la mesure où il manifesterait le fait que le terme n'a pas encore son sens moderne : il n'intègre pas, dans cette acception, l'impersonnalité juridique d'un pouvoir institué qui survit indépendamment de la personne de ses détenteurs. C'est oublier un peu vite qu'à l'époque, la diffusion de cette acception territoriale – qui, il ne faut pas l'oublier, est elle aussi décisive pour la notion « moderne » de l'État, en tant qu'il est, justement, un État *territorial* – est largement nouvelle. Comme l'a souligné Alberto Tenenti, qui a examiné un large corpus de textes latins et italiens du bas Moyen Âge et de la Renaissance, « per tutto questo periodo tre-quattrocentesco l'accezione territoriale del termine, che pur si fa ormai chiara e

⁹ On a ainsi du mal à comprendre ce que veut dire Quentin Skinner lorsque, parlant du *stato* dans *le Prince*, il affirme, dans la même page, tout d'abord que Machiavel « shows the most consistent willingness to distinguish the institutions of *lo stato* from those who have charge of them [...] He is willing in consequence to speak of *lo stato* as an independent agent », et ensuite qu'il n'est pas possible d'y voir « an understanding of the state not merely as an apparatus of power but as an agent whose existence remains independent of those who exercise its authority at any given time », Q. Skinner, « From the State of Princes to the Person of the State », in Id., *Visions of Politics, II, Renaissance Virtues*, Cambridge University Press, 2002, p. 368-413 (378). En somme Machiavel voudrait bien mais il ne peut pas – et s'il ne peut pas, c'est sans doute parce que cela remettrait en question la thèse skinnérienne d'une origine républicaine et néo-cicéronienne du concept d'État comme entité séparée de ses gouvernants – une thèse qui le conduit d'ailleurs à opposer drastiquement le *Prince* et les *Discours* (p. 384-385).

sempre più diffusa, rimane secondaria ed anzi pressoché marginale»¹⁰. Les premiers exemples d'un usage clairement territorial du terme sont d'ailleurs directement liés à la constitution du domaine pontifical, avec l'expression *stato della Chiesa*, qui remonte à la seconde moitié du XIV^e siècle. Pour le reste de l'Italie, le caractère alors très secondaire de l'aspect territorial du terme *stato* est lié au fait que la lutte pour le pouvoir reste, selon Tenenti, exclusivement limitée aux centres urbains, l'espace de la cité étant considéré comme le seul véritablement décisif.¹¹ C'est là un aspect important, puisqu'il nous permet de mettre en valeur l'inversion de tendance à l'œuvre chez Machiavel et ses contemporains : on assiste à une prise de conscience de l'importance de l'État territorial, et du rapport entre les territoires, qui va bien au-delà de la seule cité, notamment parce qu'en situation de guerre généralisée, quand la périphérie tombe, le centre tombe aussi, ou du moins risque fortement de tomber. C'est sans doute là l'une des raisons qui expliquent que dans le corpus machiavélien *stato* tend à recouvrir le terme *città* dans le sens qu'a pour nous, aujourd'hui, le mot État. On peut en effet se demander si la prise de conscience de l'importance de l'extension géographique et de la dimension concrètement territoriale du pouvoir florentin n'explique pas, en partie, le fait que le terme *stato* est souvent employé par les auteurs florentins là où, auparavant, il était d'usage de parler de la *città*, ou de la *repubblica*, en tant qu'entité juridico-politique.

Reste que la plupart du temps, dans les lettres officielles, Machiavel donne à *stato* son sens territorial : le territoire et la population sur lesquels s'exerce un pouvoir. C'est le cas de l'expression *lo stato nostro*, lorsqu'il s'agit de désigner tout le *dominio* florentin dont il faut défendre l'intégrité territoriale. C'est aussi clairement le cas s'agissant de César Borgia, dont il est fréquemment dit, dans la seconde partie de l'année 1503, qu'il entend *riavere lo stato suo*, c'est-à-dire récupérer les territoires qu'il vient de perdre en Romagne.¹² Souvent, le terme est

¹⁰ Alberto Tenenti, « La nozione di 'stato' nell'Italia del Rinascimento », in Id., *Stato : un'idea, una logica*, Il Mulino, Bologna, 1987, p. 53-97 (p. 55).

¹¹ « nell'ordine dello spazio [...] si può dire che il possesso del dominio e la lotta per detenerlo si situano solo nel punto centrale o nevralgico di un'area esclusivamente urbana, considerata in modo immancabile, anche se non del tutto cosciente, come decisiva », *ibid.*, p. 56

¹² Voir par exemple la lettre du 4 novembre 1503, *LCSG*, III, p. 322.

employé au pluriel, *gli stati*, pour désigner les différents territoires que possède un prince, en référence aux États de l'Église ou à ceux que possède César Borgia.¹³ Cet usage du terme dans un sens territorial n'est toutefois pas dénué d'un certain flottement, qui contribue à lui conférer son sens, dit « moderne », d'organisme politico-territorial. Ainsi, lorsque, à propos des intentions de Louis XII, en septembre 1500, Machiavel parle de la possibilité qu'il veuille *farsi uno stato allo intorno di Pisa*, le terme peut désigner aussi bien un territoire supplémentaire dépendant de la couronne de France, qu'un nouvel État à fonder, qui serait formellement autonome, dirigé par les Pisans, mais sous la coupe des Français.¹⁴ On voit bien, à travers un tel exemple, que la cristallisation du sens territorial du mot a une importance décisive – aussi capitale que l'idée d'une entité politique séparée et autonome par rapport à ses gouvernants – pour la constitution du sens moderne du mot État. Cette porosité entre la signification purement territoriale et la signification politique du terme contribue fréquemment, dans le contexte diplomatique, à lui donner le sens d'entité politique constituée, souveraine sur un territoire et sa population, intervenant en tant que telle dans les relations internationales. Cette acception apparaît même très tôt, si l'on en juge par les instructions que Machiavel reçut de la Seigneurie pour sa toute première ambassade, chez Caterina Sforza en juillet 1499 :

E in questi effetti ti distenderai con efficacia di parole e con quelli migliori termini che ti occorreranno, monstrando a sua Eccellenzia quanto *questa città* desidera li sia data occasione di benificarla e riconoscerla delle opere sua, la fede che abbiamo in quella e

¹³ Lettre du 6 novembre 1503 : « Parlai ancora con el Duca [...] si turbò sopra a modo e cominciò a dolersi cordialissimamente di vostre Signorie dicendo che voi gli eri stati sempre inimici e che si ha da dolere di voi e non de' Viniziani, perché voi con cento uomini possevi sicurarli quelli stati e non avete voluto farlo, e che s'ingegnerà che voi siate e' primi a pentirvene », *LCSG*, III, p. 329-330.

¹⁴ Lettre du 26 septembre 1500, *LCSG*, I, p. 476. Tenenti y avait déjà fait référence pour souligner que « il vocabolario di Machiavelli costituisce una tappa linguistica quanto mai notevole rispetto ai livelli raggiunti intorno alla metà del Quattrocento. Si trova nelle sue pagine l'espressione 'fare uno stato' e 'farsi uno stato' nel senso di fondare un nuovo organismo politico-territoriale », A. Tenenti, *op. cit.*, p. 94.

la necessità e coniuunzione delli stati nostri, e con parole grate vedere di persuaderla a questo effetto¹⁵.

On voit ici à quel point le contexte diplomatique va dans le sens de la condensation sémantique¹⁶ du terme *stato*. Si les autorités florentines désignent naturellement l'État florentin par la locution *questa città*, la nécessité de signifier par un seul vocable la république florentine et la petite seigneurie de Forlì les poussent à employer la locution *stati nostri*, qui se réfère à la fois aux territoires, qui sont frontaliers, et aux États eux-mêmes. Montrer la *nécessità e coniuunzione delli stati nostri* – syntagme que l'on peut comprendre comme une hyperbate, *nécessità [della] coniuunzione delli stati nostri* – signifie que l'un et l'autre ont besoin de s'entraider militairement pour faire face au même danger (vénitien). Signe que l'on assiste ainsi, dans le cadre des pratiques discursives propres aux relations internationales, à l'émergence du sens du mot État comme institution politico-territoriale souveraine : un sens de *stato* qui en fait une entité qui est non seulement séparée de la personne des gouvernants, mais dont le type de régime, la taille ou la puissance restent des qualités indifférentes.

*

* *

Il a déjà été remarqué qu'à Florence l'on appelait *cose di stato* le domaine de compétence des *Dieci di balìa*, c'est-à-dire de cette institution, au service de laquelle se trouvait Machiavel, qui avait précisément en charge les affaires diplomatiques et militaires.¹⁷ Cela est confirmé par nombre de lettres de Machiavel

¹⁵ Commission de la Seigneurie à Machiavel, 12 juillet 1499, *LCSG*, I, p. 270, et N. Machiavelli, *Opere*, II, C. Vivanti (éd.), Einaudi, Torino, 1999 (dorénavant cité *Opere*, II), p. 470-471 ; ici, ainsi que dans toutes les citations suivantes, c'est moi qui souligne.

¹⁶ Je reprends l'expression à J.-L. Fournel, « Frontiere e ambiguità nella lingua del Principe : condensamenti e diffusione del significato », in *La lingua e le lingue di Machiavelli*, A. Pontremoli (éd.), Olschki, Firenze, 2001, p. 71-85.

¹⁷ *Ibid.*, p. 82, et J.-L. Fournel et J.-C. Zancarini, « Machiavel : la guerre comme horizon de la politique », *Cahiers de la Villa Gillet*, 16, 2002, p. 137-151. Les auteurs citent une lettre des *Dieci* à Francesco Soderini, du 28 juin 1502, publiée par Sergio Bertelli (mais qui n'est pas reprise dans les *LCSG*) : « noi abbiamo li magistrati come voi sapete proposti ciascuno alla cura sua, e alle cose dello Stato sapete essere deputato lo ufficio de' Dieci », N. Machiavelli, *Legazioni e commissarie*, I, S. Bertelli (éd.), Feltrinelli, Milano, 1964, p. 275.

écrites au nom des *Dieci*. Ainsi, en mars 1505, à l'évêque d'Arezzo qui entend faire juger un délit par un tribunal ecclésiastique, Machiavel écrit :

perché questo caso è suto e è avanti al Magistrato nostro, e si appartiene a noi come cosa di stato e di guerra, ci sare' grato che voi ne lasciassi el iudizio a noi¹⁸.

Non seulement les *cose di stato*, mais même les *casi di stato* désignent les aspects les plus sensibles des affaires étrangères et de défense. En décembre 1504, s'adressant à plusieurs capitaines, vicaires et podestats du territoire florentin, le secrétaire des Dix leur demande de prendre des renseignements précis sur tous les hommes qui entrent et sortent, et de contrôler toutes les lettres suspectes : « trovandone alcuna che parli di casi di stato e di cosa che appartenga a noi, ce la manderai »¹⁹. Etant donné le contexte, on a tout lieu de croire que par *casi di stato* Machiavel fait référence à des questions stratégiques, d'espionnage ou de défense, bien plus qu'à des affaires politiques indéterminées.²⁰

Mais on aurait tort de penser qu'un usage aussi spécifique de *stato* soit simplement une impropriété ou uniquement un idiotisme propre à la nomenclature administrative. Dans bien des cas, en effet, l'expression *cose di stato* ne nomme plus directement le domaine réservé des Dix, mais désigne encore très clairement les questions diplomatico-militaires. Parlant de l'entente avec l'ennemi que nourrirait certains habitants de la partie de la Romagne appartenant au territoire de Florence, faisant craindre la perte de toute cette région au profit d'un condottiere hostile, Machiavel écrit ainsi au commissaire de Romagne Giovanni Ridolfi :

Perché egli è sempre *nelle cose di stato* più prudenzia essere facili al credere quello che s'intende li possa tornare danno, iudichiamo non essere inconveniente, anzi essere al tutto necessario darti notizia di alcuni andamenti si ritrae farsi in Modigliana, e in pregiudizio dello stato nostro²¹.

¹⁸ Lettre à Girolamo Torni, vicaire de l'Evêque d'Arezzo, 11 mars 1505, *LCSG*, IV, p. 380.

¹⁹ Lettre envoyée à divers podestats, capitaines et vicaires du territoire florentin, 17 décembre 1504, *LCSG*, IV, p. 295.

²⁰ C'est aussi le cas, de façon indubitable, de ces « lettere che trattino di cose di stato », qui devront être envoyées aux Dix, dans la missive du 3 mai 1505 au vicaire de Certaldo, *LCSG*, 4, p. 446.

²¹ Lettre à Giovanni Ridolfi, 18 septembre 1504, *LCSG*, IV, p. 171.

Mieux, on trouve d'autres syntagmes qui donnent le même sens au mot *stato*. *Le cose di stato* trouvent ainsi leur version développée dans l'expression *le cose che si maneggiano delli stati*. En octobre 1503, Machiavel réprimande le commissaire de Castrocaro, une place forte stratégique de la Romagne soumise à Florence, qui a écrit de façon irréfléchie au Seigneur de Faenza ; par sa lettre, le commissaire a en effet trop clairement fait comprendre à ce prince frontalier que la Seigneurie allait lui accorder une assistance militaire, engageant inconsidérément, par écrit, la parole de Florence. En outre, le destinataire de la lettre du commissaire pourrait ainsi s'en servir dans ses négociations avec d'autres puissances. C'est là une grande imprudence :

essendo, *nelle cose che si maneggiano delli stati*, da misurare bene el parlare che si fa con alcuno a bocca, debbe l'uomo astenersi al tutto da lo scrivere : e essendo pure necessitato a farlo, si debbe scrivere breve, dubbio e irresoluto, e guardarsi da tutti quelli termini che scuoprino altri in alcuna parte o che ti obblighino ad alcuna cosa²².

Sans doute la règle de prudence vaut-elle autant pour la politique intérieure que pour la politique extérieure. Il ne reste pas moins que le contexte montre indubitablement que *le cose che si maneggiano delli stati* désignent précisément les affaires interétatiques.

On trouve encore d'autres cas où le pluriel de *stato* signifie à lui seul ce que nous entendons par relations internationales. Dans une lettre que le secrétaire de la première chancellerie, l'humaniste Marcello Adriani, envoie à Machiavel en novembre 1502, alors qu'il se trouve en légation auprès de Cesare Borgia, est dénoncée la façon dont ce dernier conçoit « l'amitié » (c'est-à-dire l'alliance) qui le lie à Florence, beaucoup trop inégale et désavantageuse pour la République :

disegna di noi una amicizia tutta per sé e nella quale non sia condizione se non a suo proposito e per la inequalità sua poco stabile, mancandoli *quel primo fondamento che è necessario nelli stati*, della sicurtà, comodo, utile e onor di ciascuno²³.

²² Lettre à Amerigo Antinori, capitaine et commissaire de Castrocaro, 11 octobre 1503, *LCSG*, III, p. 282.

²³ Lettre de Marcello Adriani à Machiavel, 15 novembre 1502, *LCSG*, II, p. 444, et *Opere*, II, p. 713.

Si la formulation ne peut manquer de rappeler la célèbre formule que Machiavel rédigera onze ans plus tard, sur les bonnes lois et les bonnes armes qui sont *e' principali fondamenti che abbino tutti li stati*, le sens du mot *stati* est ici bien différent. La sécurité, l'intérêt et l'honneur de chacun sont les premiers fondements nécessaires dans les *stati* : le sens de la phrase reste quelque peu obscur si l'on ne déploie pas le sens condensé dans *stati* en le paraphrasant par « alliances entre les États ».

Enfin, une autre expression significative lie étroitement le mot avec l'espionnage et l'entente avec l'étranger : *tramare qualche cosa di stato*, employée le 18 juillet 1505 par Machiavel lors de sa troisième légation à Sienne, à propos d'un homme que le seigneur de Sienne Pandolfo Petrucci fait arrêter parce qu'il le soupçonne de tramer pour le compte d'une cité ennemie.²⁴

Tous ces exemples tendent à montrer que l'extrême condensation sémantique du mot *stato* est un phénomène de langue tout à fait déterminant pour comprendre certaines spécificités de la pensée machiavélienne. Tout d'abord, bien loin de se limiter aux questions intérieures auxquelles on le ramène trop souvent – le pouvoir personnel qu'un prince doit *mantenere* sur ses sujets et sur un territoire, le régime, ou encore l'appareil institutionnel – *stato* désigne tout autant ce sujet politique inscrit dans des rapports de force internationaux, toujours en relation et en conflit avec d'autres *stati*. Partant, on pourra se demander si cette *arte dello stato* dont Machiavel va revendiquer la maîtrise à travers la rédaction du *Prince* n'est pas, dans son esprit, autant, voire plus encore, une maîtrise du métier des affaires étrangères et militaires que de la politique intérieure. Par ailleurs, il importe de relever que le militaire et le politico-diplomatique se disent fréquemment avec les mêmes mot : le plus souvent, il n'y a pas de séparation entre les deux champs, et c'est là un fait linguistique que l'on doit aussi garder à l'esprit si l'on veut comprendre pourquoi, dans ses œuvres majeures, la politique de Machiavel est essentiellement une politique de la force.

*

* *

²⁴ Dépêche du 18 juillet 1505, *LCSG*, IV, p. 555 et *Opere*, II, p. 962.

Afin de montrer toute l'importance de l'expérience diplomatique du Secrétaire florentin, les critiques ont souvent souligné le passage du troisième chapitre du *Prince*, où il rend compte d'un échange qu'il eut à Nantes, lors de sa première légation en France en 1500, avec le premier des ministres du roi de France, Georges d'Amboise, cardinal de Rouen :

dicendomi el cardinale di Roano che gli italiani non si intendevano della guerra, io gli risposi che' franzesi *non si intendevano dello stato* : perché, s' e' se ne 'ntendessino, non lascerebbono venire in tanta grandezza la Chiesa.²⁵

On en a souvent conclu que la première ambassade de Machiavel en France avait joué un rôle capital dans la formation de sa pensée. Il explique dans ce troisième chapitre du *Prince* quelles ont été toutes les fautes du roi Louis XII dans sa conquête d'une partie des territoires italiens, et il relève en particulier la grave erreur que commit le roi de France en permettant à César Borgia de se tailler un grand État en Italie centrale, augmentant ainsi la puissance du père de César, le pape Alexandre VI Borgia. L'anecdote sert ainsi à conclure une longue analyse de politique étrangère et de géostratégie pure. Dans un geste théorique typiquement machiavélien, le passage se conclut par l'énoncé d'une « *regula generale, la quale mai o raro falla, che chi è cagione che uno diventi potente, ruina* »²⁶, dont on trouve déjà plusieurs formulations, légèrement différentes au cours des analyses qui ponctuent les lettres de légation.²⁷ Les critiques n'ont pas souvent remarqué que dans l'expression *intendersi dello stato*, le terme *stato* se réfère précisément aux questions de géopolitique et non pas, simplement à l'art politique. Machiavel ne dit pas que si l'on peut concéder que les Italiens sont mauvais dans l'art de la guerre, il faut admettre que les Français le sont, quant à eux, dans l'art politique ; il dit que la force des armées ne sert à rien si les politiques qui les dirigent n'ont aucune

²⁵ *Opere*, I, p. 126

²⁶ *Ibid.*, p. 126-127.

²⁷ Voir en particulier la longue analyse géopolitique de la lettre, déjà évoquée, du 21 novembre 1500 (*LCSG*, I, p. 524-525, et *Opere*, II, p. 611), et souvent présentée comme première formulation de ce passage du *Prince* (notamment par F. Chabod, *Scritti su Machiavelli*, Einaudi, Torino, 1964, p. 282-283 ; Gennaro Sasso, *Machiavelli e gli antichi e altri saggi*, I, Ricciardi, Milano-Napoli, 1987, p. 70-73 ; E. Cutinelli-Rendina, *Introduzione a Machiavelli*, Laterza, Roma-Bari, 1999, p. 13).

intelligence géostratégique. On retrouve donc bien, dans le *Prince*, le sens de *stato* que j'ai jusqu'à présent mis en évidence. Avec une plus grande précision sémantique encore, puisque ici les affaires étrangères et la guerre ne sont pas condensées dans le même terme, mais, au contraire, distinguées – nous permettant ainsi, à rebours, de supposer que lorsque Machiavel écrivait, en mars 1505, que les *Dieci di balia* avaient en charge les choses *di stato e di guerra*, il tendait déjà à réserver la politique étrangère au premier des deux termes.

Si l'on veut se convaincre de l'importance que cette signification du terme *stato* revêt pour la genèse du *Prince*, il suffit aussi de rappeler les passages, si souvent cités, de la correspondance que Machiavel entretient avec son ami Francesco Vettori, l'ambassadeur de Florence auprès du pape, pendant l'année 1513, qui est précisément celle de l'écriture du traité. Le 9 avril, Machiavel écrit :

non sapendo ragionare né dell'arte della seta e dell'arte della lana, né de' guadagni né delle perdite, e' mi conviene ragionare dello stato, e mi bisogna o botarmi di stare cheto, o ragionare di questo.²⁸

Or quel est l'objet de ce *ragionare dello stato*, pendant cette longue correspondance ? Les affaires internationales, et uniquement les affaires internationales. Dans cette lettre du 9 avril, Machiavel répond en fait à Vettori qui lui avouait s'être trompé sur l'élection du nouveau pape Médicis Léon X, car il pensait que le fait que celui-ci contrôlât déjà un État (il avait *uno stato in mano da essere formidabile*, Florence) ne lui permettrait pas d'obtenir les faveurs tout à la fois de l'Empereur, du roi d'Espagne et des Vénitiens. Ce à quoi Machiavel réplique que lui aussi s'est souvent trompé dans ses pronostics, mais que, ne sachant aucun autre métier, il lui faut bien, malgré tout, *ragionare dello stato*. Parler non pas, généralement, de politique, mais beaucoup plus précisément des affaires internationales, c'est ce que l'un et l'autre ne vont cesser de faire dans leurs lettres durant toute cette année 1513, cherchant en particulier à quelles conditions une paix entre les grandes puissances européennes serait possible. L'une de ces lettres est exemplaire, la longue missive du 29 avril, dont nous connaissons deux versions (le brouillon aussi a été conservé). Machiavel répond à son ami

²⁸ *Opere*, II, p. 241.

ambassadeur qui lui demandait pourquoi, selon lui, le roi d'Espagne avait décidé d'une trêve avec le roi de France, alors même qu'en apparence cela n'était pas dans son intérêt. Suit une longue analyse de toute la politique étrangère et militaire du roi d'Espagne, depuis trois ans. Or dans le passage introductif de la première version de sa lettre, Machiavel nomme là encore son contenu au moyen de l'expression *pensare et ragionar[e] des cose di stato*.²⁹ Si bien que la très fameuse expression *arte dello stato* doit être lue, elle aussi, à la lumière de ces significations. Lorsque Machiavel dit à Vettori, le 10 décembre 1513, que lorsqu'on lira l'opuscule *de principatibus* qu'il achève d'écrire, on verra que durant les quinze années qu'il a passées à apprendre le métier de l'État, l'*arte dello stato*, il n'a ni dormi ni joué, on est en droit d'y voir une allusion non pas tant au métier de la politique en général, mais beaucoup plus précisément à la gestion de la politique étrangère, stratégique et militaire de Florence.

Qu'au-delà de l'expression *intendersi dello stato* il existe dans les grandes oeuvres d'autres occurrences de *stato* avec un sens géopolitique et/ou militaire, n'est pas chose très difficile à démontrer. Il suffit d'être attentif aux contextes dans lesquels l'expression *cose di stato* apparaît dans le *Prince* et dans les *Discours*. Dans le *Prince* (chap. 3), les *cose di stato* se réfèrent à la décision qu'il convient ou non de prendre, lorsque le conflit avec l'ennemi est probable.³⁰ Dans les *Discours*, la seule occurrence des *cose di stato* (III, 40) apparaît dans un contexte proprement militaire : en temps de guerre il faut soit relâcher soit tuer tous ses prisonniers, car la « *via del mezzo [...] fu sempre perniziosa nelle cose di stato* »³¹.

La question sémantique ne m'intéresse pas seulement en tant que telle, mais parce qu'elle oblige à mettre l'accent sur la nature géopolitique de la réflexion machiavélienne dans le *Prince*. Si celle-ci est importante, c'est notamment parce qu'elle permet de penser l'articulation entre le *Prince* et les *Discours* autrement qu'à travers l'opposition tranchée entre la figure du monarchiste machiavélique et

²⁹ « E benché io sia botato non pensare più a cose di stato né ragionarne, come ne fa fede l'essere io venuto in villa, et avere fuggito la conversazione, nondimanco, per rispondere alle domande vostre, io sono forzato rompere ogni boto », *ibid.*, p. 255. On peut aussi rapprocher ici les *cose di stato* d'une autre expression, datant du 26 août, le *stato delle cose del mondo*, *ibid.*, p. 287.

³⁰ *Opere*, I, p. 124.

³¹ *Ibid.*, p. 514-515.

celle du bon républicain perpétuant la tradition cicéronienne.³² On ne soulignera jamais assez que ce que Machiavel entend penser est le principat nouveau, c'est-à-dire la possibilité de se forger un État dans un contexte international. Donc non pas tant penser le gouvernement d'un seul en opposition au gouvernement républicain, mais penser la naissance d'un nouvel État, dans un contexte international instable, marqué par l'omniprésence de la guerre.

Certes, au chapitre 2 du *Prince*, Machiavel dit bien qu'il ne s'occupe que du *principato* et non des républiques. Mais lorsque, au chapitre 12, on a l'idée que « e' principali fundamenti che habbino tutti li stati [...] sono le buone legge le buone arme », et que l'on va se contenter de parler des armes et non des lois, ce n'est pas parce que les armes seraient au principat ce que les lois seraient à la république.³³ Machiavel parle bien de *tutti li stati*. En réalité, l'opposition lois/armes recouvre surtout celle de l'intérieur et de l'extérieur : les lois servent à gouverner le peuple et à ordonner les rapports entre citoyens, les armes à défendre l'État contre l'extérieur. C'est d'ailleurs ce que montre clairement une autre occurrence du binôme vie civile / vie militaire dans le corpus machiavélien. Le prologue de l'*Art de la guerre* va en effet entièrement dans ce sens.

Hanno, Lorenzo, molti tenuto e tengono questa opinione : che e' non sia cosa alcuna che minore convenienza abbia con un'altra, né che sia tanto dissimile, quanto la vita civile dalla militare [...] Ma se si considerassono gli antichi ordini, non si troverebbono cose più unite, più conformi e che, di necessità, tanto l'una amasse l'altra, quanto queste ; perché tutte l'arti che si ordinano in una civiltà per cagione del bene comune degli uomini, tutti gli ordini fatti in quella per vivere con timore delle leggi e d'Iddio, sarebbero vani, se non fussono preparate le difese loro ; le quali, bene ordinate mantengono quegli, ancora che non bene ordinati. E così, per il contrario, i buoni ordini, senza il militare aiuto, non altrimenti si disordinano che l'abitazioni d'uno superbo e regale palazzo, ancora che ornate di gemme e d'oro, quando, senza essere coperte, non avessono cosa che dalla pioggia le difendesse³⁴.

L'importance des armes vient précisément de ce qu'elles permettent de penser la fondation et le maintien de l'État dans ses relations avec l'extérieur – la

³² Voir en particulier Q. Skinner, art. cit.

³³ *Opere*, I, p. 150.

³⁴ *Ibid.*, p. 529-530.

protection de la maison contre les intempéries. De là vient la priorité des affaires extérieures sur les affaires intérieures, idée qui sous-tend tout le *Prince*. Certes, l'éventualité des conjurations implique aussi de penser la force dans le cadre de la politique intérieure, mais pour le reste ce sont les *cose di fuora* qui sont déterminantes : « sempre staranno ferme le cose di dentro, quando stieno ferme quelle di fuora, se già le non fussino perturbate da una congiura »³⁵. La non compréhension ou le rejet de la dimension non républicaine du *Prince* (ce qui a été appelé the *different world of values* entre les deux textes par Hans Baron, suivi par une grande partie de la critique anglo-saxonne, qui continue à séparer drastiquement *Prince* et *Discours* au profit des seconds³⁶), tient au fait que ces critiques ne saisissent pas son enjeu véritable : non pas une pensée « monarchique » qui ne serait qu'une parenthèse par rapport à une longue fidélité républicaine, mais un enjeu international et militaire, inscrit dans l'actualité géopolitique brûlante des guerres d'Italie.

Du reste, que l'opposition des armes et des lois ne corresponde pas à celle du principat et de la république mais à celle de la politique extérieure et de la politique intérieure, c'est une chose que Machiavel affirme très tôt, dès la conclusion des *Parole da dirle sopra la provisione del danaio* de mars 1503, un texte écrit pour convaincre les citoyens importants de la République de voter des crédits de finance militaire. À ceux qui pensent qu'il suffit, pour que Florence soit en sécurité face à ses puissants voisins (le pape et César Borgia), de trouver avec

³⁵ *Il Principe*, 19, in *Opere*, I, p. 168.

³⁶ Baron était « persuaded that, in showing that the republican *Discourses* followed the monarchical *Prince*, which could thus be confined to an initial and not fully mature phase of Machiavelli's thinking, he was demonstrating the more permanent hold on Machiavelli of the republican tradition. He attempted to prove that the *Discourses* are the more historically significant of the two books – which is really what the dispute over chronology is about – and that, after a brief infatuation, born of isolation, with the amoral power-politics of princes, Machiavelli's growing contacts with circles of republican thought brought him back of faith in the participatory politics of free republic », John M. Najemy, « Baron's Machiavelli and Renaissance Republicanism », *The American Historical Review*, vol. 101, 1, 1996, p. 119-129 (p. 125). Que le *Prince* et les *Discours* aient été écrits séparément et de façon autonome est une chose, dire qu'ils appartiennent à deux ordres de valeur incommensurables en est une autre (voir à ce propos ce que dit aussi Najemy, art. cit., p. 128). Corrado Vivanti a souligné à juste titre « la profonda coerenza di un pensiero che solo letture superficiali o preconcezioni possono notomizzare in una parte malvagia e in una virtuosa », *Opere*, I, p. LIII.

eux de bons accords, Machiavel affirme qu'en matière de politique extérieure on ne peut accorder aucune foi aux actes juridiques :

perché fra gli uomini privati, le leggi, le scripte, e pacti fanno osservare la fede, et fra e' signori la fanno solo osservare l'armi³⁷.

De toute évidence cette réflexion annonce aussi le célèbre chapitre 18 du *Prince* (« De quelle façon les princes doivent maintenir la foi »).³⁸ Mais là encore, ce n'est pas directement la question, d'ordre génétique, de la chancellerie florentine comme laboratoire des œuvres qui m'intéresse ici – cette genèse a déjà été largement démontrée. C'est le fait qu'une grande partie de la pensée de Machiavel, et en particulier de son « réalisme politique », s'explique à partir d'une réflexion sur les conditions de la survie de Florence dans un cadre géopolitique qui ôte toute effectivité aux normes qui traditionnellement régulent la communauté. Car si cette remarque, que Machiavel formule quelques semaines après la fin de sa deuxième légation auprès de César Borgia, est extrêmement importante, c'est parce qu'elle montre bien l'importance cruciale de la réflexion machiavélique sur les relations internationales. Elle ne manifeste pas tant la conscience de la séparation entre morale et politique, que l'incommensurabilité entre les relations interétatiques, qui ne sont réglées par aucune forme de lien juridique, et les rapports interpersonnels à l'intérieur de chaque État, qui répondent à un ordre juridique. La recherche typiquement machiavélique des *règles*, qui apparaît très tôt, dès les premiers textes de chancellerie, et qui restera une constante de l'articulation machiavélique entre histoire et politique, peut ainsi être rapportée aux problèmes spécifiques que posent les rapports interétatiques. Parce qu'il n'y a pas de régulation juridique des relations entre les *signori*, c'est-à-dire entre les princes souverains, contrairement à ce qui se passe entre les *uomini privati*, il va falloir trouver des règles pour ces relations, les chercher à la fois dans l'histoire (*la lezione delle cose antiche*) et dans sa propre expérience politique (*l'esperienza delle cose moderne*). C'est bien dans ce contexte que naît, par exemple, la règle énoncée à la fin du chapitre 3 du *Prince*, cette « regola generale, la quale mai o raro falla : che chi è cagione che uno diventi

³⁷ *Opere*, I, p. 14.

³⁸ Mais voir aussi le début de *L'Art de la guerre*.

potente, ruina ». *Intendersi dello stato* signifie extraire de l'expérience et de l'histoire des règles géopolitiques claires, nettes et sûres.

*
* *

Le sens particulier des *cose di stato* nous conduit ainsi à rappeler, simplement mais fortement, que le *Prince* est aussi un traité de politique étrangère. Il est incontestable que la politique intérieure y est pensée sur le mode de la force ; mais cela vient précisément de ce qu'elle est tributaire d'une situation internationale marquée par une guerre généralisée, d'un genre nouveau, susceptible de renverser les États comme de simples châteaux de cartes. Ce n'est pas une nouveauté que d'affirmer que le *Prince* est la réponse théorique que Machiavel apporte à une situation critique en matière de politique extérieure. En 1955 déjà, Rudolf Von Albertini écrivait :

Il *Principe* non è affatto un breviario per principi e per tiranni, bensì una risposta profondamente meditata alla constatazione delle debolezze nella politica estera e delle minacce che dall'estero incombono, all'esperienza di una crisi nella quale è in gioco [...] l'esistenza stessa dello Stato [...] Nel *Principe*, il Machiavelli aveva dato la sua risposta alla crisi della politica estera.³⁹

Il me semble que la prise de conscience de la dimension diplomatique et géopolitique des usages du mot *stato* chez Machiavel permet de donner une nouvelle vigueur à ces affirmations. Cela reste nécessaire, car il n'est pas impossible que l'oubli ou la non perception de la dimension internationale de la politique machiavélique soit, pour partie, à l'origine de bien des incompréhensions, que ce soit celle qui consiste à réduire à un machiavélisme diabolique la pensée à l'œuvre dans le *Prince*, ou celle qui consiste à minimiser le sens de ce traité pour ne retenir que le républicanisme bon teint et l'« humanisme civique » présumé des *Discours*.

³⁹ Rudolf Von Albertini, *Firenze dalla repubblica al principato. Storia e coscienza politica*, Einaudi, Torino, 1995 (1955 ; trad. it. 1970), p. 51.